



## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de GEMME s'est réuni le 30 octobre 2010, à l'Académie roumaine, Bucarest, Roumanie.

### **Etaient présents :**

Albertina AVEIRO PEIRERA, Béatrice BRENNEUR, Isabelle BIERI, Dragos CALIN, Jaime Octavio CARDONNA FERREIRA, René CONSTANT, Desislava DJAROVA, Giovanna DI BARTOLO, Tsveta JELIAZKOVA, Gavin LIGHTMAN, Ruben MURDANAIGUM, Zane PETERSONE, Francois SAVIGNY, Anne Martien VAN DER DOES, Michèle WEIL-GUTHMANN

### **Etaient représentés :**

Daniel DESSARD (par René CONSTANT), Maxence DUAULT par Linka PAVLOVA, Danielle GANANCIA (par Jacques SALZER), Fabrice VERT (par Françoise THIEULLENT, Isabelle TOMAS GARCIA (par Isidiro GIMENEZ), Gordona RISTIN (par Béatrice BRENNEUR), Márta NAGY GYENGENE (par Katalin Toth).

### **Etaient excusés :**

Augustin AZPARREN, Eric BATTISTONI, Blaise BATTISTOLO, Maria DA CONCEIÇÃO OLIVEIRA, Peter OSTEN

### **Observateur :**

Lenka PAVLOVA

A 10 h le Président ouvre la séance,

Il présente ses remerciements à la Roumanie pour l'organisation de la « Conférence sur la Médiation dans l'Union européenne. Situation actuelle et perspectives » qui s'est tenue le 29 octobre à l'Aula Magna de l'Université Chrétienne Dimitrie Cantemir de Bucarest et a connu un grand succès, avec plus de 400 participants.

Il souhaite la bienvenue à Katelin TOTH, nouveau membre de Gemme Hongrie qui représente à ce conseil Márta NAGY GYENGENE. La secrétaire générale indique que Maxence DUAULT a quitté la Tchéquie et que Linka PAVLOVA est désormais observateur, représentant ce pays (qui n'a pas encore de section nationale).

## **1. Approbation du PV du conseil d'administration du 25 juin 2010t**

Le procès verbal du 25 juin 2010 est approuvé sans discussion.

## **2. Description des tâches des différents administrateurs, en particulier responsabilités des vices-présidents**

Comme indiqué dans des sessions précédentes, le président souhaite que chaque Vice-président ait une sphère de compétence très précise.

A ce stade :

- Béatrice BRENNEUR est chargée du site WEB et des relations avec la commission européenne
- Isabel TOMAS GARCIA est chargée des relations internationales
- Anne-Martien VAN DER DOES est chargée de la réforme institutionnelle
- Dragos CALIN est chargé du programme « formations »
- Maxence DUAULT et Lenka PAVLOVA sont en charge des relations avec les pays de l'Est de l'Europe.
- Danièle GANANCIA et Maria DA CONCEIÇÃO OLIVEIRA sont en charge des questions concernant la médiation familiale internationale.

A l'issue d'un long échange il est précisé que François SAVIGNY sera désormais responsable des questions de formation avec Calin DRAGOS. Il présidera un groupe de travail chargé de proposer un plan de travail dans ce domaine. Ce groupe de travail est composé de : Béatrice BRENNEUR, Lenka PAVLOVA, Giovanna DI BARTOLO et Françoise THIEULLENT. Le groupe fera rapport au conseil, si besoin par courriers électroniques pour rendre plus efficaces les travaux.

Calin DRAGOS aura aussi désormais la charge de l'organisation et de la coordination des colloques organisés par GEMME ou les sections nationales. Il est chargé avec Anne-Martien VAN DER DOES de recueillir des propositions des sections nationales pour des événements de GEMME Europe et de faire rapport au Président et vice présidents de façon à permettre d'identifier celles qui répondent le mieux aux objectifs du groupement.

Danièle GANANCIA et Maria DA CONCEIÇÃO OLIVEIRA sont en charge des questions concernant la médiation familiale internationale. Elles ont constitué un groupe de travail avec Lenka PAVLOVA et Michèle WEIL-GUTHMANN. Lenka PAVLOVA fera circuler les premières propositions du groupe de travail aux membres du conseil d'administration via la secrétaire générale.

De la même façon Anne-Martien VAN DER DOES devra rendre compte au conseil par courriers électroniques des résultats des travaux du groupe de travail sur la réforme institutionnelle. Pour mémoire, ce groupe de travail est constitué de : Anne-Martien VAN DER DOES, Blaise BATTISTOLO, Béatrice BRENNEUR, René CONSTANT, Daniel DESSART, François SAVIGNY, Ruben MURDANAIGUM et Isabel TOMAS.

Béatrice BRENNEUR est en charge du site web de GEMME Europe. Elle rappelle à chaque section nationale qu'elles sont chargées de leur propre site national. Les représentants des sections nationales doivent donner le plus rapidement possible à Béatrice le nom des personnes en charge de leur site national. Il est important que les responsables du site pensent à remplir la partie « news » du site qui

est la plus importante et qui s'affiche en première page pour indiquer tous les événements organisés par la section nationale.

### **3. Remboursement de frais de voyage liés aux activités de GEMME Europe**

Le Président rappelle que l'assemblée générale a décidé qu'un seul représentant au conseil d'administration par pays peut voir ses frais remboursés.

Après avoir procédé à un vote, il est clarifié que cette règle concerne seulement les administrateurs. En revanche les frais de déplacement du bureau (Président, trésorier, secrétaires généraux, et vice-présidents) pour venir aux conseils d'administration sont pris en charge par Gemme Europe. Sur la question du financement du bureau limité à (Président, secrétaire générale et trésorier), le conseil s'est prononcé pour cette solution à l'unanimité moins deux abstentions. Sur la question du financement du déplacement de tout le bureau y compris les vice-présidents, quelle que soit leur nationalité, le conseil s'est prononcé de la façon suivante : 11 voix pour, 4 contre, le reste abstentions). Il a aussi été clarifié que ces règles s'appliqueront seulement dans la mesure où les finances de GEMME Europe le permettront.

### **4. Relations entre GEMME Europe et les sections nationales (adhésion des membres titulaires, limitation du nombre des membres de certaines sections et répartition des cotisations entre GEMME Europe et les sections nationales)**

Cette question sera examinée par le groupe de travail sur la réforme institutionnelle.

### **5. Révision des statuts (élargissement de GEMME, pouvoirs de discipline du conseil d'administration... )**

Cette question sera examinée par le groupe de travail sur la réforme institutionnelle.

### **6. Médiation familiale internationale (réseau de médiateurs) et réseau international des acteurs de la médiation**

Cette question sera examinée par le groupe de travail sur la médiation familiale internationale (voir ci-dessus).

Lenka Pavlova précise qu'une conférence sur la médiation familiale internationale aura lieu à Brno (République tchèque) les 18 et 19 mai 2011.

### **7. Organisation d'une commission formation/recherche**

Cette question sera examinée par le groupe de travail formation (voir-ci-dessus).

### **8. Actions de GEMME :**

\*Conférence en 2011, GEMME Europe

Cette question sera examinée par le Vice-Président en charge des conférences (voir ci-dessus).

\*Projet de conférence internationale en Martinique (Antilles françaises en 2011)

Pour l'instant GEMME Europe n'est pas impliqué dans l'organisation de cet événement.

\* Croisière de 2012

Pour l'instant GEMME Europe n'est pas impliqué dans l'organisation de cet événement.

## **9. Admission of an Observer (to represent Russia)**

L'admission de Madame Tsisana Shamlikasmvili en qualité d'observateur de la Russie est approuvée à l'unanimité.

## **10. Prochain conseil d'administration : date, lieu et projet d'ordre du jour**

Le président annonce que le prochain conseil d'administration aura lieu à Paris en mai prochain. La date sera précisée ultérieurement.

Le projet d'ordre du jour provisoire pour la prochaine session reste celui du présent conseil.

## **11. Questions diverses**

- Contrat signé avec Harmattan le 21 mai 2010

Béatrice BRENNEUR expose que dans le cadre de la subvention accordée par la Commission Européenne pour les premières assises internationales qui se sont tenues à Paris les 16 et 17 octobre 2009, elle a signé avec l'éditeur Harmattan un contrat d'édition le 21 mai 2010, pour l'édition des actes du colloques : « Panorama des médiations du monde » et « Overview of the Judicial mediation ».

La Commission Européenne doit rembourser à Gemme l'achat de 2000 livres (1000 en anglais et 1000 en français) à 15 euros, soit 30.000 euros.

Pour tenir compte de cette donnée, le contrat avec l'Harmattan prévoit que :

- Gemme aura 2000 livres (1000 en français et 1000 en anglais) à 15 euros
- Au delà des 2000 livres, Gemme aura 7% de droits d'auteur à compter du 1<sup>er</sup> livre vendu et 50 exemplaires gratuits en anglais et en français.

A l'unanimité, le contrat est ratifié.

-Liste des membres

Gemme est une association régie par la loi française de 1901. La loi française prévoit que les associations sont composées de personnes physiques (ce qui exclut des fédérations de sections nationales). La loi française impose que chaque année les adhérents paient leur cotisation annuelle. Pour être membre de Gemme, il est indispensable, pour être en règle avec la loi, que chaque section nationale envoie la liste nominative de ses membres, à jour de leur cotisation. Le trésorier, François SAVIGNY, indique que les membres des Pays-Bas n'ont à ce jour pas payé de cotisations et donc, de facto, ce pays n'a aucun membre, ni section nationale.

Chaque section nationale doit transmettre avant la fin de l'année la liste de ses membres à la secrétaire générale.

- délégation de signature

A l'unanimité il a été décidé de donner à Béatrice BRENNEUR la délégation de signature. Quand Gavin LIGHTMAN sera empêché, sa signature pourra engager l'association. Elle devra cependant dans la mesure du possible consulter le Président. Elle enverra copie des documents signés au Président et à la secrétaire générale.

- Ratification du partenariat avec le Ministère de la justice Roumain

Béatrice BRENNEUR expose que le Président étant empêché, et elle étant déléguée par le conseil d'administration pour les liens avec la Commission européenne, elle a, après en avoir averti par mail le conseil d'administration et le président, signé un accord de partenariat de Gemme avec le Ministère de la justice Roumain, pour un dossier de demande de subvention pour des actions sur la médiation, déposé à la Commission européenne. La réponse de la Commission européenne sera connue en décembre.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, ratifie le partenariat qu'il approuve.

Pour permettre une meilleure préparation des conseils, après avoir fait les consultations nécessaires, chaque groupe de travail doit envoyer un rapport à la Secrétaire générale sur les progrès accomplis au moins 15 jours avant la date retenue pour le prochain conseil pour circulation à tous les membres.

La réunion est levée à 13 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et la Secrétaire générale.